

## DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023-89

Objet : Modification du tableau des effectifs

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

#### ❖ Présents :

##### ➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Laëtitia Bourjat, Georges Fangier, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Pierre Maisonnat, Laurent Marce (en visio), Ronan Philippe (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Matthieu Salel (en visio), Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon, Michel Villemagne

##### ➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Lieutenant Sébastien Contesse, Colonel Laurent Courtial, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier

##### ➤ Autres membres de droit :

M. Gwenn Jeffroy, directeur de cabinet, représentant Mme la préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon

#### ❖ Excusés :

##### ➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Guy Clément, Sylvie Dubois, Christian Féroussier, Jean-Manuel Garrido, Sylvie Gaucher, Robert Hilaire, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Marc-Antoine Quenette, Ingrid Richioud, Julie Sicoit-Iliozer, Christophe Vignal

##### ➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Carole Rouveure

##### ➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

#### ❖ Procurations :

M. Marc-Antoine Quenette à M. René Sabatier  
Mme Sylvie Dubois à M. Michel Villemagne  
M. Jean-Manuel Garrido à M. Matthieu Salel

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu l'organigramme du SDIS en date du 1er juillet 2020,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant l'inscription sur liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial – session 2023 - d'un agent du grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Considérant que la fiche de poste et la valeur professionnelle de cet agent permettent sa nomination,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**I. DECIDE de :**

**1. CRÉER dans la filière technique :**

- un poste d'ingénieur territorial à compter du 1er janvier 2024.

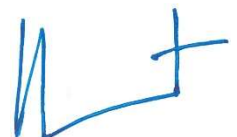
**2. SUPPRIMER dans la filière technique :**

- un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1er janvier 2024.

**3. DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en conséquence.**

**II. PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en section de fonctionnement, au chapitre 012, du budget primitif de l'exercice 2024.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat